

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190411-D_11_04_2019_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019
Affichage : 16/04/2019

Délibération n°11-04-2019-029

4.2 Personnel contractuel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 11 avril 2019*

| | |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 5 avril 2019 |
| Date d'affichage | 5 avril 2019 |

| | |
|---------------------------------|-----------------------|
| Membres en exercice | 55 |
| Membres présents ou représentés | 42 |
| Votants | 54 (dont 12 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 11 avril à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Daniel CAVALIER (représentant M. Michel ROUAUD), M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Jean-Pierre CIRON, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. André-Pierre GUITTET, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. Willy PAUVERT, Mme Sylvie PÉAN (représentant M. Bernard MALLET), Mme Nadège PIOGER (représentant M. André ROULLIER), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Jean THOREAU), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. François ROULEAU, M. Denis SCHOEFS (ayant reçu pouvoir de M. Gérard CLEMENT), M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

Etaient excusés : M. Gérard CLEMENT (ayant donné pouvoir à M. Denis SCHOEFS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Bernard MALLET (représenté par Mme Sylvie PÉAN), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Michel ROUAUD (représenté par M. Daniel CAVALIER), M. André ROULLIER (représenté par Mme Nadège PIOGER), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Jean THOREAU (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET).

Secrétaire de séance : Mme Michèle LEGESNE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI DE 1984

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par délibération n°25-01-2017-003 en date du 25 janvier 2017, le Conseil communautaire a validé la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de juriste à dominante marché public afin de renforcer l'ingénierie disponible au sein de l'EPCI.

EST INFORME qu'après auditions de six candidats (sur 17 candidatures reçues) par un jury, il en ressort que la candidature de Mme Jeanne VERDIER est apparue comme la plus adaptée au regard de sa formation (master II droit public des affaires et formations en comptabilité et droit privé) et de son expérience en matière de marchés publics (2 années).

DECIDE de recruter Mme Jeanne VERDIER sur la base d'un contrat à durée déterminée de 3 ans sur le fondement de l'article 3-3 2°) de la loi de 1984 au regard du besoin spécifique à satisfaire par la CCHS et en particulier de la technicité demandée et du besoin de sécurisation juridique en la matière.

PREND ACTE que la date d'effet du contrat sera fixée au 6 mai prochain.

DECIDE de fixer la rémunération indiciaire de Mme VERDIER par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux échelon 4 (IB 518/IM445).

PREND ACTE qu'en complément du traitement indiciaire, Mme VERDIER bénéficiera d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) fixé par le Président selon les modalités fixées dans la délibération de référence.

PREND ACTE que :

- le contrat de Mme VERDIER sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir et sans pouvoir excéder six années pour les contrats à durée déterminée. Au-delà, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Mme VERDIER s'est engagée à passer le concours d'attaché territorial pendant son contrat.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 54
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 11 avril 2019

Pour extrait conforme
Le 11 avril 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU